

# **REGLEMENT INTERIEUR**

# Accès aux SAE d'Arnas (Escale) et de Gleizé (St Roch)

#### Conditions d'accès à la SAE :

L'utilisation des salles sur les créneaux du club est exclusivement réservée aux adhérents du Club Alpin Français de Villefranche-sur-Saône à jour de leur cotisation.

Ce présent document ne se substitue pas au règlement de fonctionnement de la salle. Il le complète en précisant l'organisation du club au niveau de la pratique d'escalade.

#### Recommandations d'utilisation du mur d'escalade :

- ⇒ Les créneaux de pratique libre sont autorisés sous réserve de la validation du test d'autonomie (basé sur le niveau 3 du livret d'escalade FFCAM).
- Le nombre de grimpeurs autorisés dans cette salle est de 40 maximum sur chaque créneau horaire.
- Les grimpeurs autonomes viennent avec leur propre équipement (baudrier, chaussons, corde de 40m minimum, système d'assurage...). Leurs EPI doivent être en bon état et aux normes recommandées. Aucun matériel n'est prêté. L'assurage au GriGri 1 (Petzl) et au "huit " est interdit. L'assurage au Grigri (hors grigri 1) est accepté.
- ⇒ Il est strictement interdit de déplacer ou de rajouter des prises sans l'autorisation de la personne responsable du traçage des voies.
- ⇒ La pratique en "créneaux libres" n'est pas autorisée pour les mineurs de moins de 15 ans non accompagnés de l'un de leurs parents ou représentant légal. A partir de 15 ans, l'accès est possible en présence d'une personne majeure ayant acceptée d'être désignée comme responsable par une autorisation parentale spécifique disponible auprès des responsables de salle.
- ⇒ Les écoles d'escalade avec encadrement sont prioritaires sur l'utilisation des voies.
- ⇒ Favoriser l'utilisation de magnésie liquide, l'usage de la magnésie en poudre étant fortement déconseillé dans les salles fermées (diffusion dans l'air)

### Escalade sur mur avec dégaines :

- ⇒ L'escalade en moulinette dans les parties en dévers ou en traversée est autorisée seulement si la corde du grimpeur passe dans toutes les dégaines de la voie.
- Il est obligatoire de passer la corde dans les 2 mousquetons inversés du relais, pour l'escalade en tête et en moulinette.
- La pratique du solo est strictement interdite au-dessus de 3 mètres du sol (hauteur maximum atteinte par les mains) sans parade et sans tapis de protection dessous
- ➡ L'utilisateur doit vérifier que tout est mis en œuvre pour assurer sa sécurité
  - o Etat de la SAE : tapis de protection en place
  - O Etat du matériel (Corde, baudrier, mousquetons, système d'assurage)
  - O Au moindre doute, se rapprocher du responsable de salle.
- □ L'assurage peut être effectué à l'aide d'un "enrouleur automatique".

   Le grimpeur est, dans ce cas, seul responsable de sa sécurité. Les précautions à prendre lors de l'utilisation d'un enrouleur :
  - O Utiliser l'enrouleur conformément à la notice du fabricant.
  - O Positionner correctement sur le baudrier le connecteur fixé à l'extrémité de la sangle de l'enrouleur avec la plus grande vigilance.
  - O Commencer à grimper et à un mêtre du sol, réaliser un test de suspension pour vérifier le bon fonctionnement de l'enrouleur.
  - O Grimper à une vitesse adaptée à l'enrouleur.
  - O Au moindre doute, se rapprocher du responsable de salle.
  - O Regarder dans la mesure du possible si un autre grimpeur passe dans la zone de réception avant de se lâcher
- - O Les déplacements doivent s'effectuer dans le calme, en veillant à ne pas bousculer un assureur.
  - O Pour se déplacer il est interdit de passer entre le mur d'escalade et les assureurs, passez derrière eux.
  - O Aucun matériel (dégaines, frein d'assurage, chaussons d'escalade, sac etc..) ne doit rester sur les tapis.
  - o En dehors de la corde, la zone d'assurage doit être dégagée.
  - O En cas de doute sur votre technique d'assurage ou celle d'une autre cordée, se rapprocher du responsable de salle.
- Lors d'une séance d'escalade, être soucieux de sa propre sécurité, de celle de son partenaire, mais également des personnes qui vous entourent. En cas d'erreur technique, ne pas hésiter à intervenir. Voici quelques points de repère facilement identifiables
  - o Baudrier mal ajusté
  - O Mousqueton du dispositif d'assurage non verrouillé
  - o Nœud mal fait
  - o Encordement réalisé au mauvais endroit sur le baudrier
  - O Mauvaise utilisation du frein d'assurage
  - o « Mousquetonnage » dans le mauvais sens dans une dégaine
  - O Dégaine non mousquetonnée / non clipée
  - o Mauvaise position de l'assureur par rapport au couloir de chute
  - O Comportement de l'assureur (distrait, boucle de mou, distance au mur trop importante...)
  - O Comportement de descente inapproprié (saccadé, trop rapide..)
  - O Passage inapproprié de la corde dans le relais (dans 1 mousqueton sur 2 par exemple)
  - o Corde trop courte
  - O Absence de nœud à l'extrémité de la corde
  - O Tapis au sol non reliés et/ou disjoints au pied de la SAE
  - O Assurage en dehors du tapis

### Escalade de bloc :

- o S'échauffer.
- O Vérifier que la surface de réception est totalement dégagée, pas de bouteilles, de sac, de chaussons, etc.
- o Priorité au grimpeur.
  - Ne pas circuler, ne pas stationner au-dessous d'autrui.
- O Ne pas grimper au-dessus ou au-dessous d'autrui.
- O Privilégier la désescalade, repérer un itinéraire de descente.
- O En cas de chute ou de saut, amortir avec les jambes, fléchies dans la mesure du possible et face au mur
- O Se faire parer si besoin.
- O Utilisation de la magnésie en poudre interdit.

## Motif d'exclusion:

Toute personne ne répondant pas aux consignes du règlement ou ayant un comportement dangereux peut se voir exclue de la salle.

Numéros d'urgence	Nos créneaux usuels
Samu: 15 Pompier: 18 / 112 (d'un portable) Police: 17 Club Alpin: 06 40 23 94 82 Gardien salle d'Arnas: 04 37 55 39 99 Pour un besoin en pharmacie, voir avec le responsable de salle	Arnas  O Lundi: 17h00 à 22h00 O Jeudi: 13h30 à 17h30 (s'inscrire) https://framadate.org/zVncwErTEeivCpDG O Samedi: 9h00 à 12h30  Gleizé O Mercredi: 17h30 à 22h

version 1.3 – septembre 2025